

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2015**

## **Ordre du jour**

---

- Demande DETR
- Maintien ou suppression du CCAS (Loi NOTRe)
- Condition d'utilisation de la salle polyvalente
- Création d'un emploi avenir
- Remplacement congé maladie ou maternité
- Questions diverses

9 élus présents. Philippe Coste, excusé, a donné pouvoir à Josette Braud.

### **1. Demande DETR**

---

La DETR est la Dotation d'Equipements des territoires Ruraux. Il est proposé de déposer un dossier pour le réaménagement de l'espace public de la traversée de bourg.

Ces travaux consistent à la réfection des caniveaux en galet par des pavés de conception plus rustique et en la sécurisation de l'accès à la cour de l'école pour le stationnement des bus scolaires.

Une subvention de 35 % du montant d'investissement prévisionnel est sollicitée, à laquelle s'ajouteront d'autres subventions en fonction des opportunités.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser ces demandes de subvention.

### **2. Maintien ou suppression du CCAS (Loi NOTRe)**

---

La loi NOTRe permet aux communes de moins de 1 500 habitants de maintenir ou non leur CCAS. Josette Braud demande le délai de cette suppression : le CCAS doit alors disparaître au 31 décembre de cette année. Dans notre commune, le CCAS ne sert qu'à financer le repas offert aux aînés, via une subvention de la municipalité, auquel il convient d'ajouter 166 € de charges sociales pour les membres du CCAS. Fabienne Besse demande si le CCAS ne pourrait pas, comme cela se fait dans d'autres communes, permettre l'organisation de sorties pour les enfants. Ces sorties peuvent être organisées par la commune.

Le conseil municipal vote la suppression du CCAS (9 pour, 1 contre).

### **3. Condition d'utilisation de la salle polyvalente**

---

Lors du conseil municipal du 07 février 2015, le conseil avait évoqué la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les associations de la commune. Il est donc nécessaire de remettre à plat les tarifs de location, ainsi que le prix facturé pour la consommation d'électricité. Celui-ci n'a pas augmenté depuis la construction de la salle. Le conseil municipal décide de fixer le tarif de la consommation d'électricité à 0,12 cts / Kwh dès le premier Kwh consommé. Fabienne Besse demande s'il ne serait pas possible de prévoir un nombre de manifestations par association. Emmanuel Fayolle demande combien chaque association organisait de manifestation sur une année. Après discussion, il est décidé de fixer à 4 le nombre de manifestations gratuites par association communale. Les tarifs de location restent inchangés. Josette Braud parle du ménage de la salle, car la salle doit être rendue propre. Elle propose de faire appel à une entreprise de nettoyage au mois d'avril afin de faire le ménage en

profondeur, notamment pour les vitres. Paul Braud fera réaliser des devis. De même, des devis seront demandés pour la réfection des peintures sur les boiseries de la façade.

#### **4. Création d'un emploi avenir**

---

Suite au stage de 4 semaines réalisé à la commune, la Mission Locale du Velay propose la mise en place d'un contrat d'avenir de 35 h/semaine pour Eric Gauthier. Le conseil municipal décide donc de proposer au jeune stagiaire un contrat d'avenir de un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **5. Remplacement congé maladie ou maternité**

---

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat pour le remplacement momentané des agents en cas de maladie ou de congé maternité.

#### **6. Questions diverses**

---

Déneigement : Suite au sinistre lié à la foudre du 22 juillet 2015, notre camion est à nouveau tombé en panne avec un moteur cassé. L'indisponibilité de notre camion qui sert aussi de chasse-neige va être longue. Monsieur le Maire explique la solution qui a été trouvée pour le déneigement avec un service assuré par Mickaël Luthaud qui assurait cette mission sur Saint-Haon, en accord avec la Mairie de Saint-Haon qui a trouvé une autre organisation. Celui-ci viendra assurer le déneigement sur la commune. Les horaires et le circuit de déneigement restent identiques.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de déneigement avec le GAEC des Chambouttines de Saint Haon pour la période d'indisponibilité de notre matériel.

Colis de la commune : le conseil municipal se répartit la livraison des colis pour les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu participer au repas de la commune.

Cérémonie des vœux : traditionnelle depuis quelques années, cette cérémonie se déroulera le samedi 9 janvier 2016 à 15 heures à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15.